

FLASH INFO

Du nouveau dans la **Retraite Progressive**

Le gouvernement ouvre les droits à la retraite progressive dès 60 ans.

À compter du **1er septembre 2025**, tous les salariés du secteur privé et les fonctionnaires pourront bénéficier de la retraite progressive dès l'âge de 60 ans.

Ce dispositif permet de percevoir une partie de sa retraite tout en continuant à travailler à temps partiel, à condition d'avoir validé au moins 150 trimestres.

Cette mesure marque un retour en arrière par rapport à la réforme des retraites de 2023, qui avait relevé l'âge minimum d'accès à la retraite progressive à 62 ans.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) a négocié ce retour à 60 ans, initialement acquis pour le secteur privé.

Actuellement, seuls les fonctionnaires de l'État (FPE) bénéficieront de cet assouplissement. Cependant, le ministère du Travail préparerait deux décrets pour juin 2025 : le premier concernera les salariés du privé et la FPE, tandis que le second inclurait les agents des fonctions publiques territoriale (FPT) et hospitalière (FPH), à confirmer?

Fin 2024, seulement 31 000 Français profitaient de la retraite progressive, soit 0,2% des retraités de droit direct. Cette faible adoption est due à un manque de communication et à des refus fréquents des employeurs, dont l'accord est nécessaire pour accéder à ce dispositif.



Le 15 mai 2025
La Fédération